

Le SRD

(SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ)

Sur le marché français, il est possible d'intervenir de 2 manières :

1) Au comptant

Vous réglez vos titres dès que votre ordre d'achat est exécuté ou vous les livrez dès que votre ordre de vente est exécuté.

2) Au SRD

Vous bénéficiez d'un effet de levier et vous pouvez acheter et vendre des titres sans avoir à les régler ou à les livrer immédiatement :

- La [date de liquidation](#) intervient 5 jours de bourse avant la fin du mois, date à laquelle il est possible de reporter sa position ou d'en demander la livraison à la date de règlement/livraison,

- Le règlement/livraison intervient le dernier jour de bourse du mois

Le SRD permet de reporter le règlement ou la livraison de certains titres à la fin du mois boursier. Il est ainsi possible d'acheter ou de vendre à découvert un titre en différant son règlement et de profiter d'un effet de levier à la hausse et à la baisse.

Les avantages du SRD

Effet de levier :

Le SRD permet d'investir (à l'achat ou à la vente à découvert) sur certaines valeurs cotées sur le marché avec un effet de levier pouvant aller jusqu'à 5 (possibilité d'être investi sur 50.000€ avec 10.000€).

L'intérêt essentiel des opérations au SRD par rapport aux opérations au comptant est de pouvoir :

- Acheter plus de titres en différant leur règlement et profiter d'une hausse des cours que vous avez anticipées (achat SRD).

- Vendre des titres sans les avoir en portefeuille et profiter d'une baisse des cours que vous avez anticipées (vente à découvert SRD).

ATTENTION : L'effet de levier permet de démultiplier les gains, **mais il démultiplie également les pertes.**

RECOMMANDATIONS

Avant tout investissement sur le SRD, il est fortement recommandé :

-de s'informer sur les fonctionnalités du SRD en lisant attentivement le « mode d'emploi SRD » accessible sur le site dans la rubrique « Couverture et Report », sous-rubrique « Reports / SRD »,

-de suivre régulièrement l'évolution de son portefeuille,

-de suivre la date de liquidation qui intervient 5 jours de bourse avant la fin du mois.

Quelles sont les valeurs éligibles au SRD ?

Les valeurs éligibles au SRD sont catégorisées selon 2 groupes de critères :

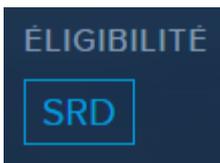
Groupe 1 : Valeurs éligibles au SRD (à l'achat et à la vente) :

- Volume de capitaux échangés quotidien minimal de 1 million d'euros
- Capitalisation boursière de 1 milliard d'euros.

Groupe 2 : SRD « Long-seulement » (à l'achat seulement) :

- Volume de capitaux échangés quotidien minimal de 100 000 euros.
- Les valeurs « Long-seulement » ne sont pas négociables sur le marché centralisé de prêt emprunt de titres.

Vous pouvez facilement identifier les instruments financiers éligibles au SRD sur le site Boursorama depuis leurs fiches valeurs. Leur éligibilité est indiquée dans le bandeau d'informations en haut de page par le symbole ci-dessous :



Comment bénéficier du SRD ?

Un client détenteur d'un CTO (il n'est pas possible d'utiliser le SRD dans le cadre d'un PEA ou PEA-PME) peut, si BoursoBank l'accepte (voir les conditions générales BoursoBank), bénéficier du SRD et de son effet de levier.

Quel montant je peux investir sur le SRD ?

Pour intervenir au SRD, il vous faut une **couverture positive**. Elle traduit **le montant que vous pouvez engager/investir**. En quelque sorte, elle représente **votre "pouvoir d'achat"**. Elle dépend des titres que vous avez sur votre compte-titres et du solde espèces rattaché à ce compte. A chaque classe d'actif (actions, obligations, ☒) est affecté un coefficient qui permet de calculer la couverture totale.

Par exemple, le coefficient pour les espèces étant de 5, si vous avez 1 000€ en espèces sur votre compte, la couverture générée par ces 1 000€ est de $5 * 1\,000 = 5\,000€$. BoursoBank peut dans les limites réglementaires modifier ces coefficients en fonction des risques de marché.

RISQUES

L'investissement sur le SRD requiert une évaluation précise du profil de risque de l'investisseur afin de s'assurer qu'il a une bonne compréhension des mécanismes et de la stratégie adoptée sur ce service.

Il existe plusieurs types de risques :

Les risques dus à l'effet de levier :

L'investisseur sur le SRD peut investir jusqu'à 5 fois le montant de son portefeuille (voir l'onglet couverture de votre portefeuille). C'est ce que l'on appelle l'effet de levier. Il est donc possible d'opérer sur des montants supérieurs aux capitaux dont l'investisseur dispose et donc de perdre un montant supérieur aux capitaux investis. Attention, l'effet de levier permet de démultiplier les gains, mais est à manier avec précaution car il démultiplie aussi les pertes.

Le risque de marché :

Les fluctuations de cours peuvent exercer une influence positive ou négative sur la valorisation de vos positions prises avec un effet de levier. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que le montant des moins-values soit supérieur au capital investi.

TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

Pour connaître vos coefficients et le détail du calcul de votre couverture, **consultez l'onglet "Couverture" de votre portefeuille.**

La **couverture maximale** correspond à la somme des actifs détenus en compte et des plus ou moins-values pondérées par un coefficient spécifique qui dépend de la classe d'actif à laquelle appartient le titre considéré.

La **couverture prise** correspond à la somme des engagements en liquidation (= ordres déjà passés au SRD) et des montants provisionnés sur les ordres transmis et non encore exécutés.

La **couverture disponible** correspond à la différence entre la couverture maximale et la couverture utilisée.

Il n'est pas possible d'utiliser la couverture donnée par un actif financier X pour investir sur ce même actif financier X en SRD. Enfin, il n'est pas possible d'utiliser la totalité de la couverture disponible sur une seule valeur quand la couverture est supérieure à 50 000 euros. Une règle de précaution de 60% est appliquée.

Par exemple : 16 000 euros de liquidité donnent 80 000 euros de couverture.

Le client ne peut pas utiliser 80 000 euros de couverture sur une seule valeur mais 68 000 euros.

Détail du calcul : $50\,000 + 60\% \text{ du solde restant soit } 50\,000 + 60\% \text{ de } 30\,000 = 50\,000 + 18\,000 = 68\,000 \text{ euros}$

En fonction du cours des valeurs que vous détenez au comptant, de vos ordres exécutés, des ordres en cours et des plus ou moins-values réalisées et latentes que vous enregistrez en SRD, votre couverture disponible varie. Vous devez la surveiller au jour le jour, lorsque vous prenez une position au SRD.

Lorsque vous prenez une position au SRD vous devez surveiller votre couverture au jour le jour et prendre les dispositions nécessaires si votre couverture devient négative (réalimenter votre compte ou bien liquider toutes ou partie de vos positions dans le délai d'un jour d'ouverture du marché).

A défaut de complément ou de reconstitution de la couverture dans le délai requis, BoursoBank aura le droit d'opérer, à son choix, sur les engagements au SRD du Titulaire sans qu'il soit besoin d'une autre mise en demeure préalable, les réductions nécessaires sur les engagements du Titulaire pour retrouver une couverture suffisante. En fonction des conditions de marché, **BoursoBank** peut être amené à modifier les conditions d'accès au SRD, les calculs de couverture et à restreindre l'accès à certaines valeurs (voir les conditions générales BoursoBank).

À la différence des ordres exécutés au comptant, les opérations réalisées au SRD sont exonérées de la TTF (sauf si les titres sont livrés au comptant en fin de mois).